

CONSEIL LOCAL DE L'ENVIRONNEMENT
Conseil Consultatif de Quartier CENTRE-VILLE

AUTEUR/ÉMETTEUR	RELEVÉ D'AVIS	DATE
VILLE D'ANGERS Direction Environnement-Cadre de Vie	GRUPE DE TRAVAIL : TRANSPORT-MOBILITE : PROJET D'AUTO-PARTAGE	LUNDI 5 JUILLET 2010

PARTICIPANTS	DIFFUSION
<ul style="list-style-type: none">- Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU, Première Adjointe chargée des déplacements- Mr Pierre LAUGERY, Conseiller Municipal - Mr Olivier SORIN, Direction Transport-Mobilité Angers Loire Métropole - Mme Joëlle GODET, Environnement-Cadre de Vie – secrétariat Conseil Local de l'Environnement	<u>Participants</u>

ORDRE DU JOUR
<ul style="list-style-type: none">- Projet de service d'auto-partage - Questions diverses



 INFOS

Ville d'Angers –
Direction Environnement-Cadre de Vie
2 bis rue des Ursules - BP 23527
49035 Angers cedex 01
Tél. : 02 41 05 44.18
Courriel : cle.angers@gmail.com
site : www.angers.fr/cle

POINTS ABORDÉS

Définition :

L'auto-partage est un service de location de voiture après réservation préalable, avec un tarif à l'heure et au km. Les véhicules seront mis à la disposition de la clientèle dans plusieurs stations situées en centre-ville d'Angers, en premier lieu, avec l'objectif de développer le service dans certains quartiers (ex. Capucins)

Montage du dossier :

Olivier Sorin de la Direction Transport-Mobilité explique que depuis un an et demi des candidats se sont positionnés pour des offres de service d'auto-partage sur la Ville d'Angers.

Au final, 2 propositions étaient recevables, les sociétés KEOLIS et SARA.

La SARA (Société d'Aménagement de la Région Angevine) est la plus porteuse en terme d'économie et de frais fixes. Elle sera donc l'exploitant du service avec le soutien de la Ville d'Angers et l'agglomération en matière de transports collectifs et de communication.

la Société KEOLIS sera partie prenante dans l'opération, du fait de la création de tarifs associés réseau Cotra/auto-partage, et pour le partage du fichier des abonnés.

De plus, demande auprès de l'ADEME pour obtenir des subventions.

Véhicules :

Les voitures seront clairement identifiées. Des discussions sont en cours sur le visuel des véhicules, en collaboration avec la COTRA, en fonction de la charte graphique actuelle du réseau bus/tramway.

Au départ, acquisition de 10 voitures minimum, et augmentation au fur et à mesure, pour atteindre 25 véhicules en 4 années.

L'objectif serait que le marché de l'auto-partage représente 2 à 3 % des habitants de l'agglomération
1 véhicule représente en moyenne 22 personnes transportées.

Les véhicules seront de type voiture citadine (CLIO) et utilitaire (Kangoo – Partenaire)

En fait il s'agit de choisir des voitures que tout le monde sait conduire.

De plus, si **véhicules de plus grosse taille ou électrique, coût élevé d'entretien, répercuté sur les prix.**

Calendrier :

Mise en service dans 6 à 12 mois.

L'objectif serait de démarrer ce service en même temps que lancement du tramway, soit juin 2011.

Fonctionnement du service :

- Inscription à la SARA, par téléphone ou internet, en choisissant la station où l'on souhaite prendre le véhicule.
- Délivrance d'un badge pour accès au véhicule
- les clés sont dans la boîte à gants
- à la fin de l'utilisation, le véhicule doit absolument être reconduit à la même station où il a été retiré
- à la fin de chaque mois, un décompte est adressé à l'utilisateur, en fonction des durées d'utilisation du service et la somme totale à payer.
- durée d'abonnement fixée à 3 mois mini

Tarifs - Billettique :

- tarif à l'heure, pas de forfait à la ½ journée ou à la journée car ne pas concurrencer les entreprises de location de voitures
- projet de 25 % de réduction pour les « auto-partageurs » sur les abonnements du réseau COTRA : les auto-partageurs sont les premiers utilisateurs des transports collectifs.
- projet de mise en service d'un badge unique COTRA (bus/tramway) + Vélo Libre-Service + auto-partage

Maintenance :

- la SARA a un service de maintenance des véhicules en journée et des équipes d'intervention de nuit

Clientèle potentielle :

- résidents sur Angers qui n'a plus besoin d'un 2e véhicule
- étudiants, mais voir si limite mini âge ou bien avoir 2 ans de permis ?
- entreprises en journée (diminution des frais de véhicules société)

Positionnement possible des premières stations :

- parking du Mail
- Place Imbach
- Place Saint-Serge
- parking Bressigny

parking en centre-ville, en surface uniquement, afin que les angevins visualisent matériellement l'existence de ce service.

Installer de petites stations, avec 2 ou 3 véhicules seulement, mais proches les unes des autres, afin de créer « un maillage ».

Possibilité de station sur des parkings d'entreprises en fonction de leurs besoins

Communication auprès de la population :

- avec le lancement du tramway : publicité pour l'auto-partage par l'intermédiaire du Journal Municipal, des écrans « visiobus » et écrans « tramway »
- Mailing aux abonnés KEOLIS, grâce au partage du fichiers des abonnés
- Contact avec les bailleurs sociaux
- Communication sur les abris bus
- le Conseil Consultatif de Quartier centre-ville : qui est à l'origine de la demande, deviendrait « ambassadeur » de ce service, et voir aussi avec les autres Conseils Consultatifs de Quartier
- « bouches à oreilles »

En fonction de l'avancée du projet, une nouvelle présentation pourra être organisée dans les prochains mois.